



IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Cette déclaration et ses annexes doivent être remises jusqu'au

31.5.2027

à l'adresse suivante

**Administration fédérale
des contributions
Div. Surveillance Cantons,
Services spécialisés, LMC
Eigerstrasse 65, 3003 Bern
Telefon 058 481 86 97
auslandsbedienstete@estv.admin.ch**

Déclaration 2026

des personnes physiques

Les instructions concernant la déclaration vous faciliteront la tâche. Vous la trouverez sous: www.estv.admin.ch → Impôt fédéral direct → Services → Directives.

Contribuable(s), resp. son (leur) représentant

Représentant/e autorisé/e par procuration à recevoir la correspondance et les décisions ainsi que les décisions de taxation (bordereaux définitifs)

Nom, adresse, e-mail



1

Situation personnelle, professionnelle et familiale au 31 décembre 2026 resp. à la fin de l'assujettissement

Contribuable 1

Nom, prénom	
Date de naissance	
Etat civil	
Commune d'origine	
Confession	
Profession	
Employeur	depuis
Lieu de travail	
Tél. professionnel	privé
E-Mail	

Contribuable 2

Nom, prénom	
Date de naissance	
Etat civil	
Commune d'origine	
Confession	
Profession	
Employeur	depuis
Lieu de travail	
Tél. professionnel	privé
E-Mail	

Enfants mineurs ou en formation, à l'entretien desquels vous pourvoyez

à l'exception des enfants, mentionnés sous chiffre 12.2, pour lesquels vous versez des contributions d'entretien

Nom, prénom	Date de naissance	En votre ménage?		Ecole ou employeur (en cas de formation)	En principe jusqu'à	Est-ce que l'autre parent verse des contributions d'entretien?*	
		oui	non			oui	non
		oui	non			oui	non
		oui	non			oui	non
		oui	non			oui	non
		oui	non			oui	non
		oui	non			oui	non

Personnes totalement ou partiellement incapables d'exercer une activité lucrative (à l'exclusion du conjoint et des enfants susmentionnés), à l'entretien desquelles vous pourvoyez à raison d'une contribution annuelle minimum de CHF 6800

Nom, prénom	Année de naissance	En votre ménage?		Adresse	Contribution d'entretien annuelle
		oui	non		
		oui	non		
		oui	non		

* Si vous êtes célibataire, divorcé/e ou séparé/e de votre conjoint.

Revenu en suisse et à l'étranger

du/de la contribuable 1, du/de la contribuable 2 et des enfants mineurs,
sans le revenu du travail des enfants

Revenus 2026
resp. dès la date d'arrivée
resp. jusqu'à la date de
départ/décès

2

1	Revenus provenant de l'activité dépendante			<i>joindre les certificats de salaire</i>	CHF sans centimes
1.1	Activité principale	du/de la contribuable 1	(salaire net)		
		du/de la contribuable 2	(salaire net)		
1.2	Activité accessoire	du/de la contribuable 1	(salaire net)		
		du/de la contribuable 2	(salaire net)		
2	Revenus provenant de l'activité indépendante (commerce, artisanat, profession libérale, agriculture)			<i>joindre les formulaires</i>	
2.1	Activité principale	du/de la contribuable 1			
		du/de la contribuable 2			
2.2	Activité accessoire	du/de la contribuable 1			
		du/de la contribuable 2			
3	Revenus provenant des assurances sociales ou d'autres assurances			<i>joindre les attestations</i>	
3.1	Rentes AVS/AI (à 100 %)	du/de la contribuable 1			
		du/de la contribuable 2			
3.2	Rentes/pensions ¹	du/de la contribuable 1	CHF	%	
			CHF	%	
		du/de la contribuable 2	CHF	%	
			CHF	%	
3.3	Indemnités pour perte de gain (si elles ne sont pas comprises dans le certificat de salaire)				
		du/de la contribuable 1			
		du/de la contribuable 2			
3.4	Allocations familiales et pour enfants versées directement par la caisse de compensation				
4	Rendement des titres et rendement d'avoirs, gains à la loterie et au lotto			<i>état des titres</i>	
5	Autres revenus et bénéfices			Débiteur de la pension	
5.1	Pensions versées par le conjoint divorcé ou séparé			Nom/adresse	
5.2	Contributions d'entretien pour enfants mineurs				
5.3	Revenus provenant de successions non partagées, de parts commerciales et de parts à des corporations				
5.4	Autres revenus, désignation précise:				
5.5	Versement de capitaux remplaçant des prestations périodiques pour années				
6	Total intermédiaire des revenus				

A ne remplir que par les propriétaires d'immeubles

7	Report du chiffre 6		
8	Revenus provenant d'immeubles (Si vous possédez plus d'un immeuble, veuillez remplir la formule 16)		
8.1	Rendement de la maison familiale / propriété par étage:		
	Valeur locative		
	Loyers		
	Rendement brut		
8.2	Moins frais d'entretien et d'exploitation (forfaitaires ou effectifs)		—
8.3	Rendement net		
8.4	Rendement net si vous possédez plusieurs immeubles		<i>formule 16</i>
9	Total des revenus, à reporter à la page 3, chiffre 18		

¹ Avec la déclaration d'impôts 2026, les attestations fiscales doivent être fournies pour tous les revenus de rentes viagères provenant d'assurances de rentes viagères. Pour les rentes viagères privées et étrangères, les contrats de rente viagère correspondants (copies) doivent être fournis.

Déductions

Déductions 2026
resp. dès la date d'arrivée
resp. jusqu'à la date de
départ/décès

10	Frais professionnels en cas d'activité lucrative dépendante	formule 9	CHF sans centimes
10.1	du/de la contribuable 1		
10.2	du/de la contribuable 2		
11	Intérêts passifs	état des dettes	
	s'ils ne figurent pas déjà sous chiffre 2	formule 14	
12	Contributions d'entretien et rentes versées	joindre les preuves de paiement	
12.1	Pensions versées au conjoint divorcé ou séparé		
12.2	Contributions d'entretien versées aux enfants mineurs		
12.3	Prestations versées au titre de rente		
13	Cotisations à des formes reconnues de prévoyance individuelle liée (pilier 3a)	joindre les attestations	
13.1	du/de la contribuable 1		
13.2	du/de la contribuable 2		
13.3	Rachat du/de contribuable 1		
13.4	Rachat du/de contribuable 2		
14	Primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	Déduction maximale	
14.1	Personnes mariées ayant cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 3 700	
	Personnes mariées n'ayant pas cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 5 550	
14.2	Autres contribuables ayant cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 1 800	
	Autres contribuables n'ayant pas cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 2 700	
14.3	Déduction supplémentaire par enfant, resp. par personne à charge	CHF 700	
15	Autres déductions		
15.1	Cotisations AVS des personnes sans activité lucrative		
15.2	Frais de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnels	formule 10	
15.3	Cotisations pour la prévoyance professionnelle (2ème pilier) y c. les parts de rachat		
15.4	Cotisations en faveur d'un parti politique	selon feuille annexe	
15.5	Frais liés au handicap		
15.6	Déduction pour la garde des enfants par des tiers	maximum CHF 25 800 par enfant	
15.7	Frais d'administration des titres		
15.8	Autres déductions (désignation précise par ex. imposition partielle des participations)		
16	Déduction pour couple à deux revenus (50 % du revenu le moins élevé)	minimum CHF 8 600 maximum CHF 14 100	
17	Total des déductions, à reporter sous chiffre 19		

Détermination du revenu

18	Total des revenus (report de la page 2, chiffre 6 ou 9)	
19	Total des déductions (report du chiffre 17)	–
20	Revenu net I	
21	Déductions supplémentaires	
21.1	Frais provoqués par la maladie et les accidents, s'ils dépassent 5 % du revenu net I	selon feuille annexe –
21.2	Versements bénévoles (max. 20 % du revenu net I, chiffre 20)	selon feuille annexe –
22	Revenu net II (chiffre 20 moins chiffres 21.1 et 21.2)	
23	Déductions sociales	
23.1	Déduction pour enfants	CHF 6 800 par enfant –
23.2	Déduction pour l'entretien de personnes à charge	CHF 6 800 par personne –
23.3	Déduction pour couples mariés	CHF 2 800 –
24	Revenu imposable (chiffre 22 moins chiffres 23.1, 23.2 et 23.3)	

Procédure simplifiée selon la LTN

Revenus bruts, qui ont été décomptés conformément à la loi sur le travail au noir (LTN)

joindre attestations

Fortune en suisse et à l'étranger

du/de la contribuable 1, du/de la contribuable 2 et des enfants mineurs, y compris la fortune en usufruit

				Valeur fiscale au 31.12.2026 resp. à la fin de l'assujettissement	Important pour établir le revenu déterminant pour les cotisations à l'AVS des indépendants Part concernant l'exploitation de l'entreprise
25	Fortune mobilière			CHF sans centimes	CHF sans centimes
25.1	Titres et avoirs <i>état des titres</i>				
25.2	Argent comptant, or et autres métaux précieux				
25.3	Assurances sur la vie et assurances de rentes, valeur de rachat				
	Compagnie d'assurances	année du contract	année d'échéance	montant de l'assurance	
25.4	Véhicules à moteur				
	Genre:	prix d'achat:	année:		
	Genre:	prix d'achat:	année:		
	Genre:	prix d'achat:	année:		
25.5	Parts à des successions non partagées, parts commerciales et parts à des corporations <i>selon liste séparée</i>				
25.6	Autres éléments de la fortune; désignation précise:				
26	Immeubles, valeur fiscale cantonale				
26.1	Maison familiale ou propriété par étage				
	Commune	rue			
26.2	Si vous possédez plusieurs immeubles <i>selon formule 16</i>				
27	Activité lucrative indépendante				
27.1	Capital propre (comptabilité commerciale) <i>formulaire</i>				
27.2	Actifs sans immeuble (comptabilité simplifiée) <i>formulaire</i>				
28	Total des éléments de la fortune				
29	Dettes <i>état des dettes</i>			–	–
30	Fortune nette (chiffre 28 moins chiffre 29)				

Donations	avancement d'hoirie	successions	participation à des hoiries
Indiquer les nom, adresse et degré de parenté			
Le	2026	reçu de	
			valeur CHF
Le	2026	versé à	
			valeur CHF

Prestations en capital provenant de la prévoyance

Montant	CHF	date du versement:
Montant	CHF	date du versement:
de l'AVS/AI		compte de prévoyance/police
d'une institution de la prévoyance professionnelle (2e pilier)		à la suite d'un décès ou de dommages corporels
d'une forme reconnue de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)		permanents ou d'atteinte durable à la santé

Remarques

Les indications données dans cette déclaration sont exactes et complètes

Lieu et date	Signature du/de la contribuable 1	Signature du/de la contribuable 2
--------------	-----------------------------------	-----------------------------------